

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District Saint-Sacrement)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **15 juin 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative aux lots 1 438 439 et 6 126 210, propriété de monsieur Marco Boileau et Caroline Trudel.

Cette demande consiste à permettre une clôture en cour arrière ayant une hauteur de 2,44 mètres, pour la propriété sise au 1800, rue Duvernay, alors que l'article 17.2.1 du règlement d'urbanisme 350 fixe une hauteur maximale de 2 mètres pour une clôture située en cour arrière d'un terrain résidentiel.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour la dérogation mineure projetée pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 12 juin 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Le présent avis remplace celui paru dans l'édition du Courrier de Saint-Hyacinthe du 26 mars 2020.

Saint-Hyacinthe, le 27 mai 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière